



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023  
CONVOCATION EN DATE DU 6 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 08/07/2023

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 28

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, TROIA Laure, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. ABDELOUAHED Olivier donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles, LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à M. GIL Eugène, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique donne pouvoir à Mme GALAND Mélanie, DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, GRATTEPANCHE Céline donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, MERCIER Catherine donne pouvoir à Mme PETRIOLI Franca, ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme TROIA Laure, CLOET Geoffrey donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno

Membres excusés : Mme PLAYE Maryse

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. SION Michel

**OBJET** : Droit des sols – Autorisation d'un dépôt de permis de construire au nom de la Commune – Restructuration et extension du groupe scolaire Marcel Cachin

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Considérant l'article L 2541-12-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « le Conseil Municipal délibère notamment sur les projets de constructions ou de reconstructions, ainsi que de grosses réparations et démolitions » ;

.../...

Considérant l'article R 423-1 (a) du Code de l'Urbanisme qui précise que la demande de permis de construire est présentée soit par le propriétaire du terrain ou son mandataire, ou par toute personne attestant être autorisée par ces derniers à exécuter les travaux ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre, passé sous forme de procédure adaptée, signé avec le groupement LD Architecture, Gelez et Enerconcept le 24 Novembre 2022 en vue de l'extension du groupe scolaire Marcel Cachin ;

Considérant que le projet porte :

\* au niveau de l'école élémentaire : la construction dans le bâti existant d'une classe de 30 enfants et de sanitaires et la construction d'une extension composée d'un nouveau restaurant satellite pour environ 100 enfants et d'une classe de 30 enfants ;

\* au niveau de l'école maternelle : la construction d'une extension composée de 2 classes de 30 enfants dont l'une est dédoublée ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Commune un permis de construire pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire Marcel Cachin ;

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à déposer et signer au nom de la Commune, la demande de permis de construire ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIoux Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier pouvoir remis à M. WERY Jean-Charles, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz pouvoir remis à M. GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie, DI GIULIO Cécile pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette, GRATTEPANACHE Céline pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine pouvoir remis à Mme PETRIOLI Franca, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël pouvoir remis à Mme TROIA Laure, CLOET Geoffrey pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno, PETIT Dimitri*

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Bruno SALIGOT



Le Secrétaire de séance,

Michel SION

